GRAND CONSEIL

Motion Hubert Carrel / Patrice Jordan 114.05
DIAF

Renforcement du Fonds rural cantonal

(Dépôt)

Compte tenu de l'évolution structurelle très forte et rapide du secteur agricole sur le plan national et de ses répercutions qui sont amplifiées dans le canton de Fribourg au vu de l'importance de ce secteur sur le territoire fribourgeois, nous demandons de renforcer le fond rural cantonal et de le doter d'un montant de 40 millions de francs.

9 septembre 2005

(Développement)

L'agriculture suisse subit encore et toujours de profondes mutations, notamment en relation avec la nouvelle politique agricole PA 2001.

Ces mutations nécessitent des restructurations très importantes et rapides. Le canton de Fribourg est touché de plein fouet par cette nouvelle politique fédérale.

Le fonds rural actuel à une fonction vitale (30 millions de francs) pour accompagner les agriculteurs de ce canton afin de répondre aux exigences nouvelles et incessantes qui leur sont demandées.

Compte tenu de ce contexte, nous demandons de renforcer le fonds rural à une hauteur de 40 millions de francs afin de permettre à ce secteur économique de s'adapter correctement et rapidement à ces nouveaux défis. Il faut savoir qu'actuellement l'attitude des établissements bancaires auprès des agriculteurs est très prudente, voir plus. Les réticences sont nombreuses pour octroyer un crédit permettant aux paysans de faire les investissements indispensables afin d'être dans la course et à l'avant-garde au niveau de l'ouverture des marchés.

Le fonds rural renforcé d'un montant de 10 millions de francs permettra justement d'accompagner cette évolution et permettra à ce secteur économique de garder l'importance et le rôle vital qui lui est imparti.

Hubert Carrel et Patrice Jordan, députés

13 octobre 2005